

TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTERE DU TRAVAIL de niveau V Chargé d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique du Bâtiment



Objectifs

- Réaliser l'état des lieux initial en vue d'un projet de rénovation énergétique
- Conseiller le maître d'ouvrage sur un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment
- Accompagner le maître d'ouvrage sur un projet de rénovation énergétique
- Devenir Auditeur Énergétique grâce au passage du FEEBat AUDIT Réno

PUBLIC VISÉ

Toute personne sensible à la rénovation énergétique globale.

PRÉ-REQUIS

La formation est ouverte à différents publics : Personnes en contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, personnes mobilisant leur CPF, personnes en reconversion ou transition professionnelles, demandeurs d'emplois...

- Niveau bac ou équivalent
- Culture du bâtiment souhaitée
- Capacité rédactionnelle / Aisance verbale
- Vision 3D / Notion de plan
- Savoir réaliser un métré

FORMATION

La formation doit permettre au futur Chargé d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique du Bâtiment de développer ses compétences pour devenir un professionnel spécialiste de l'évaluation thermique et énergétique, capable de traiter la chaîne « Analyse, conception mise en œuvre » d'un projet de rénovation d'un bâtiment.

CONTENU

ACCESSIBILITE

Cette formation est accessible au plus grand nombre.
Cependant, pour les personnes en situation de handicap, un entretien préalable sera requis pour valider l'accessibilité du dispositif.
En cas de handicap, veuillez nous contacter.

CCP1 Réaliser l'état des lieux initial en vue d'un projet de rénovation énergétique

- Réaliser l'état des lieux de l'enveloppe et des systèmes du bâtiment existant
- Réaliser l'état des lieux énergétique et environnemental du bâtiment existant

CCP2 Conseiller le maître d'ouvrage sur un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment

- Établir les scénarios de rénovation énergétique et de réduction de l'impact environnemental.
- Estimer les travaux et élaborer la meilleure rentabilité financière
- Argumenter les offres techniques adaptées et guider le maître d'ouvrage dans ses choix

CCP3 Accompagner le maître d'ouvrage sur un projet de rénovation énergétique

- Assister le maître d'ouvrage dans la planification et l'organisation d'un chantier de rénovation énergétique
- Assister le maître d'ouvrage dans le suivi, la réception et la maîtrise d'usage d'un bâtiment rénové

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique avec : vidéoprojecteur, PowerPoint animés par des formateurs expérimentés et reconnus
- Travaux pratiques sur bâtiment pédagogique, visite de chantiers, etc.
- **Formation proposée en présentiel, distanciel et multimodal**
- **Utilisation des outils Perrenoud BAO et CAP RENOV+ pour la réalisation des audits énergétiques.**

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 6 à 12 stagiaires.

DURÉE, DATE ET DÉLAIS D'ACCÈS

- 500h de formation minimum en centre.
Des modules complémentaires seront proposés en fonction des prérequis d'entrée en formation du stagiaire. Un stage complémentaire en entreprise devra obligatoirement être suivi par les stagiaires qui souhaitent obtenir le titre professionnel de « Chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment ».
- La formation se déroule en alternance sur le modèle : 1 semaine de cours, 2 semaines entreprise. (à confirmer)
- **Dates prévisionnelles de la session** : septembre 2026
- **Durée estimée** entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation : 4 semaines.
- **Délais d'accès** : informations valables du 01/01/2025 au 31/12/2026.

TARIF

10 000€ net de taxe

ÉVALUATION ET VALIDATION

- Le passage du titre professionnel de de **niveau V (RNCP39180)** de **Chargé d'Accompagnement en Rénovation Énergétique du Bâtiment (Code TP – 01311)** sera proposé aux stagiaires et apprentis qui rempliront toutes les exigences nécessaires à l'évaluation.
Pour connaître les passerelles vers d'autres certifications, consultez le site internet de France Compétences : [RNCP39180 - TP - Chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment \(francecompetences.fr\)](https://francecompetences.fr/rnnp39180-tp-charg%C3%A9-d%27accompagnement-%C3%A0-la-r%C3%A9novation-%C3%A9nerg%C3%A9tique-du-b%C3%A2timent)
- Le passage du FEEBat AUDIT Réno sera proposé aux stagiaires qui souhaitent obtenir la mention Auditeur énergétique (dossier à déposer auprès des organismes certificateurs par le stagiaire à obtention de la certification FEEBat).
- Une attestation de compétences est remise au stagiaire.

SUITE DES PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

- Formations : Bachelor Chargé d'affaires en BTP (niveau 6)
- Secteurs d'activités :**
- Les points rénovation info service.
 - La maîtrise d'ouvrage institutionnelle comme les services techniques des collectivités territoriales dans le cadre des marchés publics.
 - Les entreprises d'assistance à la maîtrise d'ouvrage
 - La maîtrise d'œuvre et les cabinets d'architectes
 - Les bureaux d'études spécialisés tels que les thermiciens ou les diagnostiqueurs immobiliers
 - La promotion immobilière ayant la gestion d'un parc de bâtiments existants
 - Les petites et moyennes entreprises générales qui réalisent des réhabilitations de bâtiments

Type d'emplois accessibles :

- Coordonnateur de projet de rénovation énergétique de bâtiments
- Technicien-conseil en rénovation énergétique des bâtiments
- Conseiller en économie d'énergie des bâtiments
- Chargé d'affaires en rénovation énergétique de bâtiments
- Technico-commercial en rénovation énergétique des bâtiments

Code(s) ROME :

- F1106 – ingénierie et études du BTP
- F1108 – Métier de la construction
- F1201 – Conduite de travaux du BTP et de travaux paysagers
- F1103 – Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

Références juridiques des réglementations d'activité :

- Travaux en hauteur :
Articles R.4323-58 à R.4323-68 du code du travail relatifs à la prévention des risques lis aux chutes de hauteur.
- Opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage :
Articles R.4544-9 à R.4544-10 du code du travail relatifs à la prévention des risques liés aux chocs électriques

La liste complète est disponible sur [RNCP39180 - TP - Chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment \(francecompetences.fr\)](#), onglet « Secteur d'activité et type d'emploi ».

STATISTIQUES

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours VAE	Taux d'insertion global à 6 mois en %	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois en %	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans en %
2021	98	0	77	77	88

Sources statistiques : [www.travail-emploi.gouv.fr](#)

INDICATEURS DE RESULTATS

NOUS FORMONS	2024-2025
Nombre d'apprenants	13
Taux de réussite au titre	38%
Taux de réussite globaux (<i>Effectif présenté</i>)	63%
Taux d'abandon globaux	38%
Taux de satisfaction à chaud	En attente de données suffisantes
Taux de satisfaction à froid	En attente de données suffisantes

TITRE PRO CAREB	
Indicateur de résultat (article L.6111-8 du code du travail) https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil	
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	En attente de données suffisantes
Taux de poursuite d'étude	En attente de données suffisantes

MODALITÉS FINANCIÈRES

- Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.
- La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.
- Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 9411 €. (à confirmer pur la rentrée 2025)

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 % *	100 % *
2ème année	39 %	51 %	61 % *	100 % *
3ème année	55 %	67 %	78 % *	100 % *

** Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.*

Les charges salariales ne sont pas déduites du salaire de l'apprentis.

AIDES FINANCIÈRES DE L'APPRENTI (SOUS CONDITIONS)

- Aide pour l'acquisition du 1er équipement (selon OPCO).
- Aide pour l'hébergement (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la restauration (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs.

CONTACT DE LA FORMATION

Aloïs LE MAUX

Tel 07 56 43 47 99

NousFormons | hello@nousformons.fr | 2200 route de Toulon 71210 Saint Eusèbe